



A0200-Cabinet Ville-

DELIBERATION N° D.2025.03.10 du Conseil municipal du 13 mars 2025

3e édition de la biennale d'architecture et de paysage (Bap!) d'Ile-de-France du 6 mai au 13 juillet 2025 à Versailles.

Convention de coopération entre la région Ile-de-France, l'Etablissement public du Château, du musée et du domaine national de Versailles, l'Etablissement public du musée du Louvre, l'Ecole nationale supérieure d'architecture (ENSA) de Versailles et l'Ecole nationale supérieure de paysage (ENSP), l'Institut Paris Région, Ile-de-France Nature et la ville de Versailles.

Convention de partenariat entre la Ville et l'ENSP pour l'organisation d'une exposition au musée Lambinet.

Date de la convocation : 6 mars 2025

Date d'affichage : 14 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE

Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Pilar SALDIVIA, M. Michel BANCAL, M. François DARCHIS, M. Charles RODWELL, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnès AMABILE, Mme Marie BOELLE, M. Michel LEFEVRE, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Céline JULLIE, M. Moncef ELACHECHE, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Erik LINQUIER, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, Mme Anne-Lise JOSSET, Mme Stéphanie BELNA, M. Pierre FONTAINE.

M. Emmanuel LION (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. Nicolas FOUQUET), Mme Anne-France SIMON (pouvoir à M. Moncef ELACHECHE), Mme Muriel VAISLIC (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. François BILLOT DE LOCHNER (pouvoir à Mme Céline JULLIE), Mme Ony GUERY (pouvoir à M. Christophe CLUZEL), M. Thierry DUGUET (pouvoir à M. Philippe PAIN), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à Mme Brigitte CHAUDRON), Mme Corinne BEBIN (pouvoir à Mme Sylvie PIGANEAU).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2131-11 ;

Vu le Code la commande publique et notamment les articles L.2511-6 et R.2122-3 1° ;

Vu la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France n° CR 50-16 du 17 mars 2016 portant création d'une biennale de l'architecture et de l'urbanisme en Ile-de-France ;

Vu la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France n° CP 2018-095 du 24 janvier 2018 approuvant la convention de coopération entre la région Ile-de-France et les différents acteurs publics qui ont

contribué à la conception et à la réalisation de la biennale internationale de l'architecture, de la ville et du paysage d'Ile-de-France de 2019 ;

Vu le budget et notamment l'imputation budgétaire suivante : chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », article fonctionnel 93311 « Activités artistiques actions et manifestations culturelles » et nature comptable 6233 « Foires et expositions » ;

- La région Ile-de-France, l'Ecole nationale supérieure d'architecture (ENSA) de Versailles, l'Ecole nationale supérieure du paysage (ENSP), l'Etablissement public du Château, du musée et du domaine national de Versailles et l'Etablissement public du musée du Louvre, l'Institut Paris Région, Ile-de-France Nature et la ville de Versailles se sont rapprochés, afin d'organiser la troisième édition de la biennale d'architecture et de paysage (Bap !) d'Ile-de-France, à partir du 6 mai 2025 à Versailles.

L'objectif de cet évènement d'intérêt général est de créer un espace de réflexion, d'expression et d'émulation sur le thème « La vi(II)e vivante ». Cette biennale sera à la fois immersive et prospective, elle sera grand public.

L'évènement permettra de fédérer les professionnels des domaines concernés et y associera pleinement les jeunes générations, et notamment les futurs architectes et paysagistes qui ont la charge d'accompagner les évolutions de la société, en fabriquant la ville du futur.

Aussi, il a été convenu entre les partenaires institutionnels de la biennale de formaliser leurs engagements pour cet événement à travers une convention de coopération entre la région Ile-de-France et les différents acteurs publics qui contribueront à la conception et à la réalisation de la biennale d'architecture et de paysage d'Ile-de-France de 2025. C'est l'objet de la présente délibération.

Le maire de Versailles a accepté d'être le commissaire général de cet évènement, à titre bénévole. Cette biennale, prévue du 6 mai au 13 juillet 2025, s'articulera autour de plusieurs expositions programmées notamment au sein de l'ENSA, de l'ENSP, de l'espace Richaud, du musée Lambinet, du bâtiment de l'Ancienne Poste.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention de coopération.

- Dans ce cadre, la Ville et l'ENSP ont décidé de s'associer pour présenter, au musée Lambinet, une exposition intitulée « Changer les Climats », proposée par l'agence Bas Smets.

L'exposition a pour but d'explorer comment les environnements bâtis peuvent se transformer en écologies urbaines capables de générer des microclimats améliorés. La performance sera unique dans la mesure où elle s'appuie sur la pratique internationale de Bas Smets, architecte et paysagiste belge de renom (lauréat du concours de la ville de Paris pour le réaménagement du parvis de Notre-Dame et enseignant au département d'architecture de Harvard, États-Unis), étant précisé que ses prestations seront définies dans le cadre d'un marché public passé en application de l'article R.2122-3 1° du Code de la commande publique, relatif à la coproduction de l'exposition "Changer les Climats".

L'agence Bas Smets présentera l'impact des variations climatiques sur certains espaces urbains par le biais de projections sur maquette. A travers une expérience immersive, le public sera invité à comprendre comment l'architecture du paysage peut devenir un levier pour réinventer notre rapport à l'environnement face aux défis climatiques actuels.

Une maquette sur Notre-Dame de Paris sera ainsi exposée et sera complétée par la présentation de travaux menés par les élèves de Bas Smets notamment sur les villes de New-York, Athènes et Paris.

Aussi, il a été convenu entre la Ville et l'ENSP de formaliser leurs engagements pour cet événement à travers une convention de partenariat, objet de la présente délibération, proposée à l'approbation du Conseil municipal :

- pour la Ville :

- financement de 46 000 € qui servira à rémunérer l'agence Bas Smets,
- prise en charge de la TVA intracommunautaire,
- mise à disposition de salles du musée Lambinet pour y accueillir la maquette sur une table réalisée par la Ville et aménagement des espaces pour l'accueil des travaux des élèves de Bas Smets ;
- assurance de l'exposition, accueil et gardiennage ;

- pour l'ENSP :

- financement de 50 000 €, versés à la Ville sous forme de subvention,
- afin d'établir un lien entre les deux expositions dédiées au paysage mentionnées en exposé préalable, d'une part, organisation d'une table ronde sur la thématique « Enseignement climat » le 17 mai 2025 sur le site du Potager du Roi et invitation de l'agence Bas Smets à y participer
- et d'autre part, en liaison avec la Ville, installation éventuelle au musée Lambinet d'un corner de présentation de l'ENSP et mise à disposition du public des flyers du programme de la Bap !.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'approuver la convention de coopération entre la région Ile-de-France, l'Etablissement public du Château, le musée et du domaine national de Versailles, l'Etablissement public du musée du Louvre, l'Institut Paris Région, Ile-de-France Nature, l'Ecole nationale supérieure d'architecture (ENSA) de Versailles, l'Ecole nationale supérieure de paysage (ENSP) et la ville de Versailles pour l'organisation de la 3^e édition de la biennale d'architecture et de paysage (Bap !) d'Ile-de- France, qui se tiendra à Versailles du 6 mai au 13 juillet 2025 ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cette convention de coopération, son avenant n° 1 et tout acte s'y rapportant ;
- 3) d'approuver la convention de partenariat entre l'ENSP et la ville de Versailles pour l'organisation, dans la cadre de la biennale d'architecture et de paysage (Bap !) d'Ile-de-France, qui se tiendra à Versailles du 6 mai au 13 juillet 2025, de l'exposition « Changer les Climats », au musée Lambinet, organisée par l'agence Bas Smets ;
- 4) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout acte s'y rapportant ;
- 5) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.
Nombre de présents : 39
Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de suffrages exprimés : 48 (incluant les pouvoirs)
Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 48 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.